

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT.308

Déposé le : 06.11.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Disparition des porcheries vaudoise = disparition de la saucisse aux choux IGP

Texte déposé

La production de viande de porc dans le canton de Vaud est une branche importante de l'économie agricole de notre canton, dont sont issus les produits IGP tels que la saucisse aux choux et le saucisson vaudois. Une modification des normes de la détention des porcs voulue par les chambres fédérales visant à une meilleure détention des animaux, entrera en vigueur en 2018. Actuellement, le canton compte beaucoup de porcheries vieillissantes qui sont souvent implantées à proximité des fromageries dans le but de valoriser le petit-lait produit. La mise aux normes de ces porcheries, souvent située en zone village, pose problème. Les mêmes problèmes sont rencontrés lors de projet de déplacement de ces bâtiments.

Le type de zone est souvent problématique et on peut facilement admettre que ce type de bâtiment devrait être construit à l'écart des zones habitées, dans le but d'éviter de possibles nuisances.

Pour ces raisons, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de l'importance économique de la production porcine, ainsi que pour la branche IGP, dans le canton de Vaud ?
2. Combien de porcherie devrait être mise aux normes 2018 dans notre canton ?
3. Quel support et quelle aide les services cantonaux peuvent-ils apporter pour soutenir les personnes voulant effectuer ces mises aux normes ?
4. Le Conseil d'Etat veut-il freiner ou encourager la construction de porcheries en zone agricole ?
5. Les sociétés de laiteries peuvent-elles actuellement construire des porcheries en zone agricole ?

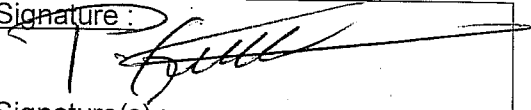
Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :
Guignard Pierre

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :


Signature(s) :